



## CONDITIONS GENERALES

### Conditions

Toute commande sera exécutée qu'après acceptation expresse du GNFA.

### Tarifs

Tous les prix d'ouvrages sont indiqués hors taxes et sont majorés du taux de TVA en vigueur (5,5 % sur le territoire métropolitain). Les prix des prestations de service d'accompagnement sont majorés de la TVA à 20%.

### Modalités de règlement

Le règlement s'effectue comptant à la commande, sans escompte.

Tous les règlements sont obligatoirement joints au bon de commande au moyen d'un chèque libellé à l'ordre du GNFA.

### Transports et Livraison des produits

Cette livraison est faite en main propre ou par envoi postal. Sauf mentions contraires, le port est facturé à l'acheteur en fonction de la grille tarifaire ci-dessous :

Lettre suivie			Colissimo			
Nb de carnet	Poids max	Tarif ttc (France-Dom)	Nb de carnet	Poids max	Tarif ttc (France)	Tarif ttc (Dom)
1	250 g	3,92 €	5 à 8	2 000 g	8,80 €	Nous consulter
2	500 g	5,68 €	9 à 64	5 000 g	13,35 €	
3-4	1 000 g	7,44 €				
Autre quantité et/ou autre destination, nous contacter : <a href="mailto:contactcarnetvevh@gnfa-auto.fr">contactcarnetvevh@gnfa-auto.fr</a>						

Dans tous les cas, il incombe au destinataire de faire des réserves d'usage en cas d'avarie de transport. Les frais spéciaux d'emballage, de transport et d'assurance, les droits d'octroi et de douane et toutes autres dépenses accessoires restent à la charge de l'acheteur. Les expéditions à l'étranger y compris dans les TOM feront l'objet d'une demande préalable pour les frais d'expédition.

### Facture

La facture du GNFA est établie à la livraison et accompagne celle-ci.

Toute somme restant due à réception de la facture devra être réglée dans un délai de 30 jours par chèque ou virement. Le défaut de paiement de la facture entraînera de plein droit l'exigibilité immédiate de toutes les sommes dues, des pénalités de retard basées sur un taux égal à 1,5 fois le taux d'intérêt légal en vigueur au jour de l'échéance, les frais judiciaires et extrajudiciaires éventuels en sus.

### Réserve de propriété

Le GNFA conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoire.

### Responsabilités

L'usage des ouvrages édités par le GNFA est placé sous la seule responsabilité du client. Ces produits s'adressent à des professionnels et n'ont en aucune manière vocation à se substituer à leur jugement ni à endosser les responsabilités qui sont les leurs. Le client est donc seul responsable : du choix de ce produit, ayant reçu du GNFA les conseils et informations nécessaires et suffisantes sur ses conditions d'utilisation, ses capacités et limites de performances et en sa qualité de professionnel ou non de l'usage et des interprétations qu'il fait des documents et données qu'il consulte, des résultats qu'il obtient, des conseils et actes qu'il en déduit et/ou émet.

### Réclamations

Tout client dispose d'un délai de réclamation de deux mois à compter de la date de livraison pour mettre par écrit, à l'encontre de l'éditeur, toute réclamation. Passé ce délai, les produits livrés seront réputés conformes à la commande en qualité et en quantité. En cas de non réception par le client des ouvrages commandés, ce délai de deux mois court à compter de la date d'émission de la commande.

### Clause attributive de juridiction

Toute contestation sur l'interprétation ou l'exécution de l'une quelconque des dispositions des présentes sera de la compétence exclusive du Tribunal de Grande Instance de NANTERRE ou du Tribunal d'Instance de BOULOGNE-BILLANCOURT selon la nature ou la quotité du litige.

Fait à ..... le .....

Signature de l'employeur et cachet  
(après avoir apposé les mentions suivantes « lu et approuvé »  
et « Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales  
précitées et les accepter comme partie au contrat »)